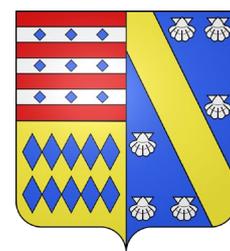




# Bulletin Municipal



## Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

A l'aube de cette nouvelle année, je tenais à vous adresser tous mes vœux de bonheur et de joie pour 2022.

Nous ne sommes pas encore sortis de cette période épidémique et, le seul moyen d'en voir l'issue est de se faire vacciner, vaccinons nous, cette action permettra une large protection de l'ensemble de la population. C'est le seul moyen de retrouver notre vie d'avant...

Restons prudents et continuons de respecter les gestes barrières.

En cette période de fête certains d'entre nous vont se réunir chez eux, soyons tolérants quant aux débordements sonores qui pourraient exceptionnellement en découler. Merci à tous.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.



## Horaires d'ouverture des services publics

### Mairie

Tél. : 04 71 73 60 06

Lundi		13h30 / 17h30
Mardi		13h30 / 17h00
Mercredi	08h00 / 12h00	13h30 / 17h30
Jeudi	08h45 / 12h00	13h30 / 17h00
Vendredi	08h00 / 12h00	
Samedi	08h45 / 12h00	

### Agence postale

Tél. : 04 71 73 62 57

Lundi		14h00 / 16h30
Mardi		14h00 / 16h30
Mercredi	09h00 / 11h30	
Jeudi	09h00 / 11h30	
Vendredi	09h00 / 11h30	
Samedi	09h00 / 11h30	

### Info de dernière minute :

Suite aux conditions sanitaires dues à la propagation du virus, nous avons été contraints d'annuler le Goûter de Noël que nous devons organiser pour les enfants de la commune.

BONNE  
Année !

2022



## Repas des Aînés organisé par la Mairie



Cette année, contrairement aux années précédentes la mairie de Molompize a décidé d'offrir à nos aînés un repas au lieu des traditionnels colis.

39 personnes ont répondu à l'invitation de l'équipe municipale.

Sur place, monsieur le maire et son conseil ont accueilli les participants avec une rose pour chaque dame et une bouteille de vin pour ces messieurs.

Le repas a été préparé par Aurélie et Pierre LALLOZ du restaurant "la Table des Palhas".

Bonne humeur et convivialité ont rythmé ce moment de partage.

## Repas du club du 3ème Age



Le vendredi 3 décembre le club du 3ème âge a organisé son repas de fin d'année préparé et servi par le restaurant « La Table des Palhas ». 78 personnes avaient répondu à l'invitation pour partager ce moment de convivialité.

## Les Sapins de Noël de la commune

La municipalité a mis en place, dans chacun des villages de notre commune, des sapins qui nous ont été offerts par Patrick CHASTAING, maraîcher sur notre commune, merci à lui pour ce geste.

Nous laissons le soin à chacun d'entre vous d'y apporter sa touche personnelle. Les photos des autres sapins seront publiées dans le prochain bulletin.



Sapin décoré par les habitants de La Roche.



Décoration du sapin du Bourg de MOLOMPIZE par David FOURNIER et Hervé TEDO.

Notons également l'aide de Pascale BRINGER et Jean Pierre CHASTEL.

Merci à eux.

## Devenir du Béal de Molompize (ASVBM)

Quelques membres de l'Association de Sauvegarde et de Valorisation du Béal de Molompize et Guillaume PONSONNAILLE directeur du SIGAL se sont retrouvés le 15 Novembre 2021 pour refaire un point sur la problématique « droits et devoirs sur le seuil du Moulin de Matte ».

Le compte rendu complet cette réunion est disponible sur le site de la Mairie : <https://www.molompize.fr/>

Pour rappel, à ce jour les seuls ayants-droits reconnus sont Mme Jackie REVEST et sa nièce Julia (copropriétaires du « Droit d'eau » fondé en titre).

Une réunion publique sera organisée début 2022 pour présenter les trois choix s'offrant aux ayants-droits pour répondre aux obligations de continuité écologique.

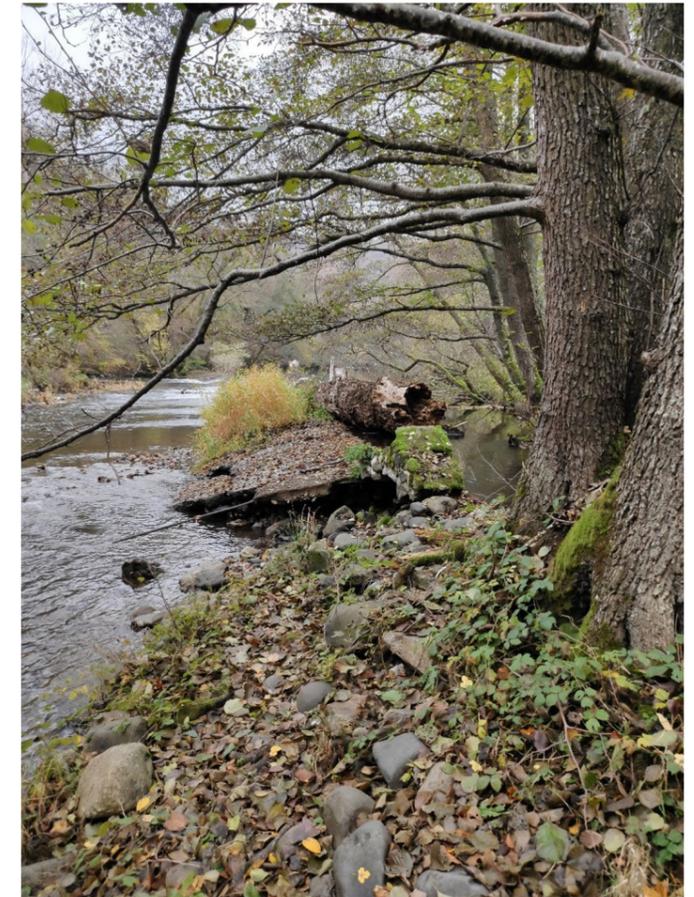
En bref :

**1er choix :** abandon du droit d'eau. Démantèlement du barrage et restauration du site « au naturel ». Maîtrise d'ouvrage par le SIGAL, pas de frais pour les ayants-droits. Possibilité d'aménager un espace « récréatif rivière » dans ce secteur sur un bien communal.

**2ème choix :** travaux de restauration de la pilière et création d'une passe à poissons.

Les travaux pour la stabilité des ouvrages sont à la charge des ayants-droits. Ceux pour la passe à poissons peuvent être partiellement subventionnés. Obligation d'entretien et de surveillance (débit réservé) des aménagements créés. A ce jour les ayants droit n'ont pas les moyens financiers et la motivation nécessaires pour porter ce projet.

**3ème choix :** solution intermédiaire avec suppression du barrage et création plus en amont d'un système permettant d'amener un débit d'eau plus faible (à définir) au titre de l'agrément plus à l'aval. Plus compliqué techniquement (notamment pour l'accès au foncier) et juridiquement (« Droit d'eau » fondé en titre cassé au profit d'une autorisation « classique ») que les autres options mais le SIGAL gèrerait tout. Un reste à charge pour des ayants-droits à désigner (une association ? la commune ? les propriétaires ?) serait très faible.



Pour rappel, le SIGAL n'a pas de portée réglementaire dans son travail.

Il reste un **relai** pour les usagers du bassin versant en apportant les premiers éclairages techniques, administratifs, réglementaires, financiers, ...

# Recensement

**Recensement 2022 : la collecte se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février.**

L'agent recenseur sera Mme Aline PARRET de Molompize.

Le recensement concerne à la fois les logements **et** les personnes qui y résident.

**Tous les logements** d'habitation occupés ou non **et toutes les personnes** qui y vivent doivent être recensés sur cette période.

La réponse sur internet sera à privilégier.

Le questionnaire du recensement sera disponible sur le site :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

et

[ICI, JE REPONDS AU QUESTIONNAIRE](#)

Les codes d'accès internet et les explications vous seront distribués dans votre boîte aux lettres au début de l'enquête de recensement.



Aline PARRET, agent recenseur

En cas d'impossibilité de réponse par internet, l'agent recenseur (muni d'une carte officielle d'agent recenseur) distribue et récupère les questionnaires de recensement.

Les questionnaires papier ne sont à utiliser que pour les personnes ne pouvant pas répondre par internet.

**Merci à toutes et tous de répondre dans les plus brefs délais dès l'ouverture de la collecte afin de faciliter le travail du personnel recenseur !**

---

## Information Urbanisme :

A partir du 1er janvier 2022, il sera possible d'adresser vos demandes de travaux, de permis de construire et certificats d'urbanisme, par internet à l'adresse suivante :

[molompize.urbanisme1@orange.fr](mailto:molompize.urbanisme1@orange.fr)

Toutefois, il reste possible de nous les adresser par voie traditionnelle (papier).